

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
30 novembre 2020

Date d'affichage
10 décembre 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 7 décembre 2020

Le lundi 7 décembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni à la Salle Festive, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON),

Etaient absents : Lionel ROUQUET

Secrétaire de séance : Virginie PUGLIESE

PROJET DE VILLAGE MEDICAL : dépôt d'une déclaration préalable de division

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme fait partie des attributions du Conseil municipal.

Afin que le Conseil municipal ait une pleine connaissance des projets d'urbanisme, il a été décidé de ne pas délégué cette attribution au Maire.

C'est la raison pour laquelle, ce soir, le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à procéder à la division parcellaire des parcelles ZI 190 et 192, assiette du projet de Village Médical, largement présenté à l'occasion du Conseil du 9 novembre dernier.

Pour rappel :

La commune a acquis ce terrain en novembre 2019 et a prévu de le diviser en 4 parcelles.

Les lots créés seront vendus aux professionnels de santé qui seront libres de les investir en construisant leurs propres bâtiments. Un lot sera conservé par la commune qui y construira des locaux destinés à être loués aux médecins et infirmiers.

Détail des lots, du Sud au Nord :

- Une pharmacie : il s'agirait d'une relocalisation de la pharmacie actuelle du village rendue nécessaire par des besoins en termes de parking et par un souci de disposer de locaux aux normes à proximité des lieux de passage (proximité de la route départementale et des autres professionnels de santé),
- Un cabinet paramédical : kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes et psychologue,
- Un cabinet de médecins et infirmiers : la commune sera maître d'ouvrage de la construction de ce bâtiment voué à la location,
- Un local ADMR, siège de Grâne, Alex et Chabrillan.

A ce jour une dizaine de professionnels est pleinement engagée dans le projet.

Considérant l'intérêt communal que présente ce projet, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

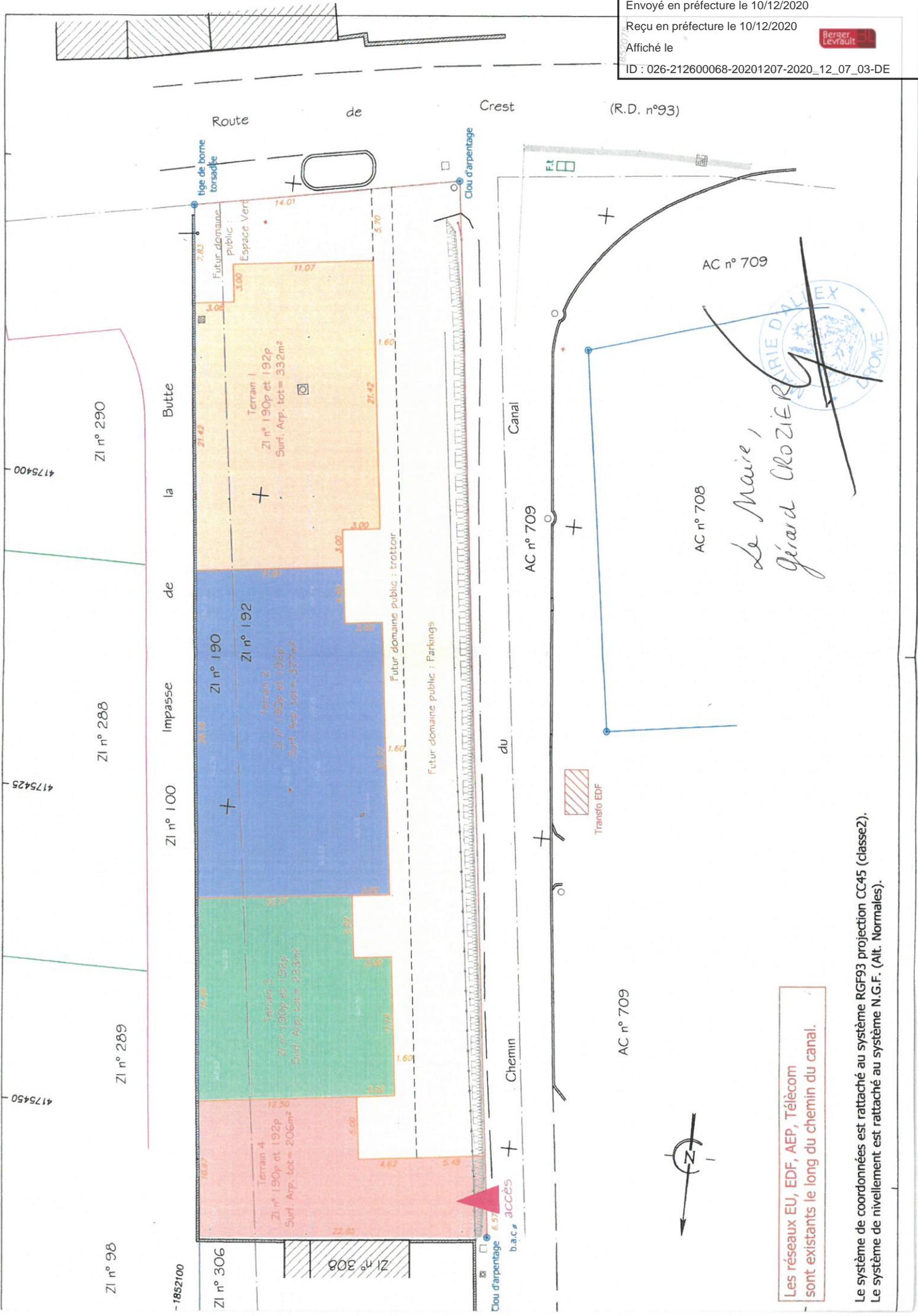
ID : 026-212600068-20201207-2020_12_07_03-DE

VALIDE le plan de division ci-annexé,

AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable de division sur la base de ce plan et à signer toute pièce dans le cadre de l'instruction du dossier.

Le Maire d'Allex, Gérard CROZIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GC', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALLEX' and '21260'.



Les réseaux EU, EDF, AEP, Télécom sont existants le long du chemin du canal.

Le système de coordonnées est rattaché au système RGF93 projection CC45 (classe2).
Le système de nivellement est rattaché au système N.G.F. (Alt. Normales).